



# COMPÉTITIONS

## FIN DE SAISON 2023/2024

Thématique

- ADMINISTRATION ET FINANCES
- FORMATION
- JEUNESSE
- COMPÉTITIONS
- DÉVELOPPEMENT

Destinataires

- Présidents
- Secrétaires
- Responsables sportifs
- Trésoriers

Nombre de pages : 3

Nombre de pièces jointes : aucune

Information

Action à mener par le destinataire :

Madame, Monsieur,

Par mesure de simplification, la note est rédigée au masculin.

Lors de la réunion du 23 mars dernier, le Pôle Compétitions a statué, entre autres sujets, sur l'organisation de la fin de saison 2023/2024 dont les modalités sont les suivantes :

### RAPPEL

Pour toutes les catégories seniors, les reports des rencontres en championnat, pour quelque motif que ce soit, seront acceptés jusqu'au 26 mai 2024, dernier délai et, pour les jeunes au niveau « Élite » au 26 mai 2024 et, enfin, pour les jeunes des niveaux 1, 2 et 3, au 12 mai 2024

### Pour les catégories U13 à U20

- Niveau « Élite » (une poule de U13 à U18)

Les play-offs laissent la place à des finales entre le premier et le deuxième de chaque catégorie qui se dérouleront les **1<sup>er</sup> et 2 juin 2024, à Sallertaine**.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le club de Sallertaine devra prévoir un arbitre de réserve, en cas de blessure d'un arbitre de club. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Les marqueurs et chronométreurs seront fournis par le club de Sallertaine.

Le forfait d'une équipe entraînera la perte de la finale avec les conséquences sportives et financières (coûts pour le club de Sallertaine et frais de déplacement de l'adversaire).

- Niveau 1

Les play-offs laissent également la place à des finales qui se dérouleront, **au plus tard, le 9 juin 2024** sur le terrain de l'équipe la mieux placée au classement inter-poules. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Pour les catégories DFU13, DMU13, DFU15, DMU15, DMU17, DFU18 et DMU20, le niveau 1 étant composé de 2 poules, les finales opposeront les équipes 1<sup>ères</sup> de chacune des poules.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, sans sanction financière.

## Pour les seniors

- PRÉ-RÉGION

L'équipe qui termine 1<sup>ère</sup> de la poule Haute est championne de Vendée.

- DF2 et DM2

Les équipes premières de leur poule haute respective (poules C et D) se rencontreront, le **15 juin 2024**, sur le terrain de la meilleure des deux équipes au classement inter-poules, pour déterminer le « champion » de D2. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront du club recevant.

Pas de finales pour les poules basses.

- DF3

Les équipes premières de leur poule haute respective (poules G et H) se rencontreront le **15 juin 2024**, sur le terrain de la meilleure des deux équipes au classement inter-poules, pour déterminer le « champion » de DF3. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront du club recevant.

Pas de finales pour les poules basses.

- DM3

Les équipes premières de leur poule respective se rencontreront, le **15 juin 2024**, dans une triangulaire, sur le terrain de la meilleure au classement inter-poules, des trois équipes premières de leur propre poule. Une demande de dérogation pourra être déposée dès que le club organisateur aura été déterminé.

Chaque équipe qualifiée devra fournir un arbitre pour officier sur la rencontre. Le défaut d'arbitre sera sanctionné par la perte par pénalité de la rencontre.

Un « forfait » ou perte par pénalité entraînera la perte de la finale, avec sanction financière.

Les marqueurs et chronométreurs seront du club recevant.

À l'issue des divers championnats donnant lieu à des finales, la Commission Départementale des Compétitions 5x5 avertira les clubs de leur qualification, du classement de leur équipe et leur adressera le règlement complet de ces finales.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Luc COUTEAU Président de la commission Compétitions	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions
Référence	2024-04-04 – PCCS5 – FIN DE SAISON	